



COMITE SYNDICAL DU 26 MARS 2024 à CARENTAN-LES-MARAIS (*Les Veys*)

Secrétaire de séance : Yann MOUCHEL

DÉLIBÉRATION

CS 2024/27 Finances locales – Décisions budgétaires – Budget et comptes – AMBITION 2 – Accroître la résilience de nos patrimoines naturels et paysagers - 03. Conforter la gestion équilibrée des grands ensembles naturels – M7. Préserver et gérer des espaces naturels continentaux et maritimes et des espèces remarquables - Mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale du domaine de Beauguillot

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 26 mars 2024 à Carentan-les-Marais (*Les Veys*), sous la présidence de Benoît FIDELIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 20 mars 2024 aux membres délibérants et le 21 mars 2024 aux membres associés conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Pascal MARIE, Pierre VOGT

Pour les conseillers départementaux

Hedwige COLLETTE (*pouvoirs de Christelle CASTELEIN et Maryse LE GOFF*), Benoît FIDELIN, Patrick THOMINES (*pouvoirs de Martine LEMOINE et Hervé MARIE*)

Pour les Communautés de Communes

Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom), Jean-Pierre GUEGAN (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne HÉBERT (CC Côte Ouest Centre Manche - *pouvoir d'Aurélie GIGAN*)

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise – *pouvoir de Bertrand LECONTE*), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer – *pouvoir de Miche MAUDUIT*), Yves HUET (Gonfreville), Joël LERECULEY (Gaignes-Mesnil Angot), Sylvain LEREDDE (Rampan – *pouvoir de Gérard VOIDYE*), Jocelyne LEVASSEUR (Fresville – *pouvoir de Laurent HUET*), Aurélien MARION (Appeville), Christopher MOREAU (Saint-Germain-du-Pert), Yann MOUCHEL (Varenguebec – *pouvoir de Valérie TORTEL*), Françoise PHILIPPE (Catteville), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle – *pouvoir de Christophe FOSSEY*), Gérard TAPIN (Marchésieux – *pouvoir de Marie-Agnès HÉROUT*)

avec voix consultative

Valérie BALAGUER (Conseil départemental de la Manche)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Angélique FERREIRA, Antoine JEAN, Valérie LAISNEY, Vanessa LANCELLOT, Sylvain LETOUZÉ, Florence MAZIER, Cédic NOUVELOT, Marianne ROZET

Pour les conseillers départementaux

Christèle CASTELEIN, Patricia GADY-DUQUESNE, Maryse LE GOFF, Martine LEMOINE, Thierry LETOUZÉ, Hervé MARIE, Jean MORIN



MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude **COLOMBEL** (CC de la Baie du Cotentin), Aurélie **GIGAN** (CC Coutances Mer et Bocage), Catherine **KERVADEC** (CC de la Baie du Cotentin), Thierry **LAISNEY** (CC Côte Ouest Centre Manche), Jean-René **LECHATREUX** (Communauté d'Agglomération du Cotentin)

Pour les communes

Simone **EURAS** (Neufmesnil), Christophe **FOSSEY** (Doville), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan-les-Marais), Samuel **HARDY** (La Meauffe), Marie-Agnès **HÉROUT** (Carentan-les-Marais), Laurent **HUET** (Saint-Sauveur-Villages), Dominique **JEANNE** (Néhou), Jean-Louis **LECAPLAIN** (Grandcamp-Maisy – *voix consultative*), Bertrand **LECONTE** (Sainte-Marie-du-Mont), Jean-Pierre **LHONNEUR** (Carentan-les-Marais), Stéphanie **MAUBÉ** (Lessay), Michel **MAUDUIT** (Isigny-sur-Mer), Marinette **MIGAUT** (Rauville-la-Place), Florent **SILIERES** (Terre-et-Marais), Marianne **TAP** (Hémevez – *voix consultative*), Valérie **TORTEL** (Gorges), Céline **VAQUEZ** (Le Désert), Gérard **VOIDYE** (Carentan-les-Marais)

Pour les membres consultatifs

Julien **MINICONI** (Sous-préfet de Coutances), Adrien **ALLARD** (Sous-préfet de Bayeux), Marie **COUELLIER** (Région Normandie - Chargée de mission Parcs naturels régionaux et Biodiversité)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Nicolas **FILLLOL**, Arnaud **FEREY**

Nombre de votants : 20 membres + 12 pouvoirs

Soit un quorum de 32 membres sur 58

CS 2024/27 Finances locales – Décisions budgétaires – Budget et comptes – AMBITION 2 – Accroître la résilience de nos patrimoines naturels et paysagers - 03. Conforter la gestion équilibrée des grands ensembles naturels – M7. Préserver et gérer des espaces naturels continentaux et maritimes et des espèces remarquables - Mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale du domaine de Beauguillot

Le Parc naturel régional gère la Réserve Naturelle Nationale (RNN) du domaine de Beauguillot depuis juillet 2014, pour le compte de l'État. Le précédent plan de gestion, arrivé à échéance en 2021, a été évalué en 2022. Le prochain plan de gestion devant être élaboré pour octobre 2024, la gestion 2024 est donc assurée au travers d'un programme d'actions, approuvé par Monsieur le Préfet de la Manche et après avis favorable du comité consultatif de gestion, lors de la réunion du 22 décembre 2023.

Étude (synthèse habitats biomorphosédimentaires)

Il s'agit de réaliser une synthèse des résultats acquis annuellement depuis 2008, dans le cadre du suivi des habitats biomorphosédimentaires en baie des Veys, dans l'optique de fournir des éléments pour la rédaction du diagnostic, en vue de la rédaction du nouveau plan de gestion de la RNN du domaine de Beauguillot.

Code budgétaire : 24_M072_RNNB_PDG

Dépenses de fonctionnement 2024		Recettes de fonctionnement 2024	
617 – Études et recherches	13 566,00 €	74718 DREAL	10 160,00 €
		Reprise de l'excédent*	3 406,00 €
Montant prévisionnel de l'opération			13 566,00 €

* Fonds DREAL perçu en 2022

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20240326-DELIB_CS2024_27-DE
Date de télétransmission : 30/04/2024
Date de réception préfecture : 30/04/2024



Étude (diagnostic du plan de gestion)

Dans le cadre de l'extension du périmètre de la RNN du domaine de Beauguillot, un nouveau plan de gestion doit être rédigé dans le délai de trois années, à partir de la date de signature du nouveau décret.

Un prestataire, pour synthétiser l'ensemble des données et rédiger la partie diagnostic du plan de gestion, a été recruté l'an passé. L'étude doit être soldée en début d'année 2024.

Code budgétaire : P3102_RNNB_PDG

Dépenses de fonctionnement solde 2023		Recettes de fonctionnement solde 2023	
617 – Études et recherches	30 294,00 €	74772 FEDER	19 760,00 €
		Reprise de l'excédent ⁽¹⁾	5 594,00 €
		Reprise de l'excédent ⁽²⁾	4 940,00 €
Montant prévisionnel de l'opération			30 294,00 €

⁽¹⁾ Fonds DREAL perçu en 2022

⁽²⁾ Fonds DREAL perçu en 2023

Programme de travaux pour une remise en état du site

Suite à la tempête Ciaran, environ 50 arbres ont été coupés et évacués du site. Parmi les boisements, ce sont les peupliers plantés dans les années 60 qui ont le plus souffert. Beaucoup d'entre eux avaient un état de santé dégradé, marqué par la présence de champignons au pied, du gui dans les branches et le bois de cœur pourri.

Les premiers travaux ont été dédiés aux situations d'extrême urgence. Les espaces fréquentés ont été dégagés et les abords sécurisés. Toutefois, il reste des équipements abîmés. Par conséquent, le fonctionnement et la gestion des milieux en sont impactés.

Pour faire face, des travaux de réparation et de restauration sont nécessaires :

- l'hydrocurage d'une buse : bouchée par l'accumulation de débris et des sédiments, elle empêche le bon écoulement des eaux et inonde une partie du nouveau sentier sur la partie Nord du site ;
- l'abattage de 50 arbres restés sur pied, isolés et dans un mauvais état sanitaire, signalés par les professionnels forestiers. Les travaux visent à réduire le risque important de chute d'arbres encore présents ;
- l'acquisition du matériel (isolateurs, piquets, fils, tendeurs, poignées...outils) pour réparer les clôtures cassées ;
- l'acquisition de barrières pour remplacer la ganivelle abîmée et garantir la quiétude des espaces sensibles vis à vis du public ;
- l'achat de matériaux pour réparer les chemins empierrés, détériorés par les passages des engins ;
- le retrait des embâcles sur un linéaire de fossés d'environ 1km ;
- l'acquisition de matériels optiques, photographiques et de laboratoire pour assurer les suivis de la faune, la flore et des habitats des zones restaurées.

L'ensemble de la remise en état fera l'objet d'une demande dans le cadre du fonds vert, mis en place en 2024.



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Code budgétaire : 24_M072_RNNB_PDG

Dépenses d'investissement 2024		Recettes d'investissement 2024	
2128 – Autres agencements et aménagements de terrains	63 000,00 €	1318 FONDS VERT	12 000,00 €
2188 – Autres immobilisations corporelles	15 000,00 €	1328 FONDS VERT	50 400,00 €
		13172 FEDER	15 600,00 €
Montant prévisionnel de l'opération			78 000,00 €

Nicolas FILLLOL, responsable du pôle « Biodiversité et ressource en eau » informe les élus d'une modification du plan de financement ci-dessus concernant le programme de travaux pour une remise en état du site (remplacement de la somme de 15 600 € de reprise de l'excédent par du FEDER).

Travaux d'accompagnement pédagogique

Dans le cadre de l'aménagement de la RNN du domaine de Beauguillot, il est prévu de nouvelles infrastructures d'observation, de cheminements et d'information pour assurer un meilleur accompagnement des visiteurs sur le site. Cette opération vise des compléments d'aménagements, le balisage des sentiers de découverte et la pose de panneaux d'informations et pédagogiques.

Le projet global est évalué à 37 419,62 €. En 2024, 27 659,36 € seront consacrés aux panneaux, pupitres et illustrations.

Une politique d'animation destinée au grand-public et aux scolaires est actuellement conduite, grâce à l'embauche d'un éducateur à l'environnement et au développement durable, depuis septembre 2022.

Code budgétaire : 24_M072_RNNB_PDG

Dépenses d'investissement 2024		Recettes d'investissement 2024	
2314 – Constructions sur sol d'autrui	27 660,00 €	13172 FEDER	22 128,00 €
		Reprise de l'excédent*	5 532,00 €
Montant prévisionnel de l'opération			27 660,00 €

* Fonds DREAL perçu en 2023

Arasement bourrelet de la zone raclée

L'opération, prévue en 2023, n'a pas été réalisée. Elle est remise au programme de 2024.

Les travaux consistent en l'arasement d'un bourrelet provenant de matériaux issus d'un ancien raclage. Les matériaux récupérés seront reportés sur une actuelle digue, afin de la rehausser et de masquer les promeneurs qui empruntent le sentier-platelage, construit dans le cadre de l'aménagement de la Réserve Naturelle Nationale.

Cette opération permettra une ouverture du paysage par la restauration de 2 500 m² de zone humide et une remise à niveau du terrain naturel qui sera favorable aux oiseaux d'eau.

Cette opération serait financée sur des crédits de la Région et européens (contrat Natura 2000 Région-FEDER).



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Code budgétaire : 24_M072_RNNB_PDG

Dépenses d'investissement 2024		Recettes d'investissement 2024	
2128 – Autres agencements et aménagements de terrains	20 000,00 €	1322 RÉGION	4 000,00 €
		13272 FEDER	16 000,00 €
Montant prévisionnel de l'opération			20 000,00 €

Acquisitions de matériels

Des besoins en matériels, identifiés en 2023, ont fait l'objet d'une demande de financement fonds vert. Il s'agit d'une épareuse pour entretenir l'ensemble de linéaires de chemins et de clôtures et de trois écompteurs afin d'évaluer la fréquentation suite aux nouveaux aménagements.

Code budgétaire : 24_M072_RNNB_PDG

Dépenses d'investissement 2024		Recettes d'investissement 2024	
2158 – Autres installations, matériel et outillage technique	38 400,00 €	1318 FONDS VERT	39 552,00 €
2188 – Autres immobilisations corporelles	11 040,00 €	Reprise de l'excédent*	9 888,00 €
Montant prévisionnel de l'opération			49 440,00 €

* Fonds DREAL perçu en 2021

Autres projets

La RNN du domaine de Beauguillot bénéficie de résultats d'actions commandées et financées directement au prestataire par d'autres structures. C'est le cas du suivi des coques, financé par le pôle Mer et Littoral de la DREAL, pour un montant de 6 500 €.

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- **DONNE** son accord sur ce dossier
 - **AUTORISE** le président à signer tous les documents y afférents.
- ADOPTÉ à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 29 avril 2024
Benoît FIDELIN,
Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village - Ponts d'Ouve - BP 137
Saint-Germain-le-Maisnil
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 | info@parc-cotentin-bessin.fr